



Monsieur

Vous avez en l'armée bien eu les nouvelles de ce que l'ennemi sous la conduite  
du General Cantelmo a attendue et effectuée en la Meysie de Boisleduc, mais  
j'apprens, par ce que depuis mon partement de Boisleduc on y commence effectivement  
à ranger effectivement les Bourgeois en Compagnies et les obliger aux Veilles et  
gardes, que Son Al<sup>te</sup> n'a point d'information ni connaissance du principal dessein  
que l'ennemi n'a jugé à propos d'intenter contre la Ville de Boisleduc, entendant  
que les Bourgeois n'avoient encor point de drapeaux ni assignation de leurs  
Quartiers du place de Rendelons, où en telle occurrence se rendront non seulement  
les enroulez mais aussi tous les autres chacun en son Quartier, de sorte qu'ils ne  
pourroient encor point faire quelque corps suffisant pour s'emparer d'une porte,  
afin de l'ouvrir aux ennemis, desquels ils ont assurance d'estre remis à leurs  
anciens privilèges, principalement de n'estre point chargés d'aucuns impôts  
gabelles ou autres impositions sans y avoir consenti, et de n'estre plus gouvernez  
par des Magistrats étrangers dont la plus grande part ne possède maison propre ni  
aucun bien patrimonial dedans la Ville ni continer outre le terme ordé  
et que ne seront commandés des Cap<sup>tes</sup> qui leur sont fait à contrecœur pour s'estre fait  
tous quatre Freres Voire les deux Chefs de la Sodalité Mariane ayant par menaces  
obligé les autres de les recevoir en la <sup>Sodalité</sup> Comp. en Violant les articles de la Capitulation  
par Son Al<sup>te</sup> leur accordée et usqués alors en ce point s'enfermant entr'eux  
en portant mesme tous les Freres leur Capes ou Chaperons aux enterremens de  
leurs Freres defints, que d'n depuis on leur a empêché, dont extrêmement  
offensés ils abandonnerent en pleine rue le premier enterremens d'un frere  
trespassé, s'absentant en apres pour la mesme raison de l'enterremens d'un autre  
frere mort, pour ne vouloir marcher sans enseigne ou symbole non plus que les  
Soldats sans drapeau, Plusieurs autres suites de mescontentemens pénitiles a  
cest Estat ont tan enaigri les cœurs des Bourgeois, que généralement ils  
adjoûtent foy aux donnes promesses Espagnoles de meilleur traitement en Religion  
Justice et Police, On tient qu'il n'y a pas 200. Bourgeois de la Relig. Reformée  
dont on se puisse fier au besoin, mais que le nombre de la garnison présente de  
la Ville de Boisleduc ne fait pas la moitié des Bourgeois malaffectionnez a  
cest Estat, de la mauvaise Volonté et force desquels j'apprehens qu'il n'y soit  
ne voye la premiere a nre grand regret a perte incalculable de l'Estat et ruine  
totale de plusieurs honnêtes familles, Aussi ceste garde de Bourgeois n'exemptera  
ni relèvera point les Soldats, plustost les chargera d'avantage, or la Ville perdre  
les ennemis, deuant que les nres la pourront avoir assiegeé et close auant  
moien de la pourvoir de tout<sup>nécessaire</sup> pour gagner ainsi ce petit Chasteau qui n'a aucun  
ouvrage ni fortification dehors, plustost en deuant que les nrestes ne reciperont  
la Ville, n'estant la saison si bonne pour un siege auant de la Ville  
les habitants de laquelle aussi bien que tant de Comptons de l'Estat cependant  
y seront pillés et sacqués, Nres devoirs m'ont obligé de vous communiy nre  
les avis que j'ay des amis confidens touchant les intentions des ennemis afin  
que Son Al<sup>te</sup> en estant advertie on y pourvoye avec plus de facilité deuant la  
chute faicte en arrestant la course de ces quatre nommees Cap<sup>tes</sup> de la  
Bourgeoisie, qui ne pourroient que leurs particuliers interrests, qu'on ne  
pourroit y remédier apres la confirmation de leur dessein, en licenciant on

Foug. 37.

dissolvant les Corps<sup>es</sup> car les places des Rendevous une fois assignees pourront servir  
à jamais pour leurs assemblages aux occasions qu'ils jugeront de s'en pouvoir prevaloir,  
Je n'ay pas fait particulièrement en quoy les Bourgeois prennent sujet de mescontentem<sup>ent</sup>  
et les moyens d'y remedier, si je ne vous avois ainsi souventes fois tesmoigné que je  
ne desirerois point de part en la Magistrature, et moins encore en cette Sodality Polatrigne  
Me reservant insq<sup>ues</sup> à nostre entrevue la communication de ce que les miens ont  
veu et remarqué aux actions d'un Grant Carabelmo au Village de Gestel apres avoir  
marché avec 400. hommes à cheval et 200. à pied tout joignant mes terres et maison  
laquelle sans en estre recherché il pourroit de quatre Sainnegardes à cheval, me rev<sup>enir</sup>  
de rai bien humblement avec bonnes graces me signant à jamais

Adieu mon Cousin

de la Haye. j. d'August. 1643.

Vostre Tres humble Serviteur et Cousin  
J. Zuierius

2112  
Valoir,  
tentem  
le se  
latrine  
ont  
2  
maison  
ünan,

m



A Monsieur

Monsieur de Zuytichen Aelst  
Con<sup>se</sup> et Secretaire de Son Al<sup>te</sup>

76